



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016 – 27 juillet 2017

### Troisième réunion de coordination et de gestion

#### Compte rendu analytique de la 49<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 juillet 2017, à 10 heures

*Président:* M<sup>me</sup> Chatardová (Vice-Présidente) . . . . . (Tchéquie)

## Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- e) Pays africains sortant d'un conflit
- d) Programme à long terme d'aide à Haïti (*suite*)
- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
- h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M<sup>me</sup> Chatardová (Tchéquie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)**

**e) Pays africains sortant d'un conflit (E/2017/68 et E/2017/L.36)**

1. **M. Cho Tae-yul** (République de Corée), Président de la Commission de consolidation de la paix, présentant au Conseil économique et social les travaux de la Commission dans les pays africains sortant d'un conflit, dit que depuis l'adoption des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix en avril 2016, la Commission a organisé un certain nombre de réunions régionales et de réunions par pays, à la demande des pays concernés – africains pour la plupart. Outre les discussions nationales sur le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone, la Commission a examiné les tendances et difficultés de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Plus récemment, elle a créé une instance pour que la Gambie puisse collaborer avec la communauté internationale à un moment critique de la transition de ce pays. La Commission a également répondu à une demande du Conseil de sécurité, qui avait souligné l'importance du rôle fédérateur de la Commission dans le contexte de l'appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour faire progresser l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

2. En réponse à la demande du Conseil de sécurité concernant le Sahel, la Commission a entamé des discussions avec les partenaires concernés, conformément à son mandat qui est de servir d'intermédiaire entre les organes principaux. La situation au Sahel se caractérise par des difficultés complexes et multifformes, liées non seulement à la sécurité mais également à des problèmes de développement et aux questions humanitaires, qui exigent une réponse cohérente de toutes les parties prenantes. Pour parvenir à cette cohérence, la Commission a participé à un dialogue interactif informel avec le Conseil de sécurité le 19 juin, ainsi qu'à la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix sur la situation au Sahel, qui s'est tenue le 28 juin.

3. Afin de ne laisser personne de côté, il convient d'attacher une attention particulière aux pays touchés par un conflit, étant donné qu'une grande partie des personnes vivant dans l'extrême pauvreté se trouve dans ces pays. Cela suppose non seulement de remédier aux causes profondes des conflits, mais également de garantir que les progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs de développement durable bénéficient aux populations marginalisées, exclues et difficiles à atteindre.

4. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés des récents travaux de la Commission; ils pourront certainement éclairer les délibérations du Conseil économique et social. Premièrement, l'appropriation du programme par le pays est la clef de la réussite. La Commission veille à ce que les gouvernements se chargent de recenser les priorités et les stratégies de consolidation de la paix, avec tous les acteurs nationaux partageant la responsabilité de la paix, en tenant compte des besoins de toutes les composantes de la société. Par exemple, au Libéria, la Commission s'est principalement employée à appuyer l'élaboration du Plan national pour la consolidation de la paix qui a bénéficié de la participation d'un large éventail de partenaires régionaux et internationaux, notamment l'ONU, la Banque mondiale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

5. Deuxièmement, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, et inversement. Par exemple, pour faire face aux difficultés au Sahel, il est nécessaire que les parties prenantes tiennent compte non seulement de la dimension sécuritaire des conflits, mais également de leurs causes économiques et sociales, telles que les inégalités socioéconomiques, l'absence de perspectives économiques, l'accès inégal aux services sociaux et le chômage. En Gambie, la Commission plaide pour le renforcement des liens entre la justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale et le développement économique.

6. Troisièmement, les pays touchés par un conflit et les pays en transition peuvent avoir besoin d'un appui financier, technique et politique durable de la communauté internationale pour créer des institutions solides. À sa session annuelle de 2017, la Commission de consolidation de la paix a mis l'accent sur les partenariats pour le financement de la paix, afin de régler certains des principaux problèmes, ainsi que sur les innovations permettant un appui aussi essentiel. Au cours de la session, la Commission et la Banque mondiale ont annoncé qu'elles allaient organiser un

dialogue annuel pour renforcer leur partenariat et discuter de questions d'intérêt commun.

7. Quatrièmement, les activités de sensibilisation et d'appui politiques et le soutien financier et programmatique peuvent se renforcer mutuellement. La Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix prennent actuellement des mesures pour renforcer la coordination et la coopération, par exemple au Burundi et en Gambie. Une telle collaboration est également utile pour faire face aux problèmes transfrontaliers en matière de maintien de la paix; le Fonds pour la consolidation de la paix est l'un des rares instruments qui appuient des projets transfrontières au Sahel, et plus généralement en Afrique de l'Ouest. Il importe de continuer à utiliser la tribune qu'offre la Commission, ainsi que d'autres instances, pour plaider en faveur de l'action à mener face aux problèmes transfrontières et lui fournir un appui politique.

8. Cinquièmement, le nombre croissant de problèmes transfrontaliers exige une plus grande collaboration transnationale. La violence qui s'exerce dans un pays s'étend parfois aux pays voisins, et les effets de la violence peuvent souvent être ressentis dans l'ensemble d'une région, ce qui rend nécessaire la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Cette collaboration figurait en bonne place dans la stratégie de mobilisation de la Commission, et restera indispensable. En novembre 2016, le Président de la Commission a visité le siège de l'Union africaine pour débattre des moyens de renforcer encore la collaboration entre les deux institutions.

9. Enfin, la problématique hommes-femmes est une dimension importante de la consolidation de la paix : les femmes doivent être considérées comme des catalyseurs de la paix et de la stabilité, plutôt que comme des victimes des conflits. En septembre 2016, la Commission a adopté une stratégie pour l'égalité des sexes, qui guidera son action dans ce domaine. En particulier, le Fonds pour la consolidation de la paix a dépassé son objectif initial de consacrer 15 % de ses fonds à des programmes axés sur cette question.

10. La Commission de consolidation de la paix offre une tribune exceptionnelle pour élaborer des méthodes stratégiques cohérentes de consolidation et de pérennisation de la paix. À cet égard, M. Cho Tae-yul attend avec intérêt le renforcement de la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission, conformément à leurs mandats respectifs, comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et au paragraphe 10 de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité.

11. Mr. Mdoe (Coordonnateur résident par intérim et représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] au Soudan du Sud), s'exprimant par téléphone pour présenter le rapport du Secrétaire général intitulé « Apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies » (E/2017/68), dit que la situation au Soudan du Sud reste extrêmement grave. Les parties prenantes ont poursuivi la mise en œuvre de l'Accord d'août 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord de paix), mais il n'a pas été possible d'établir et de maintenir un cessez-le-feu effectif, et les affrontements entre groupes armés se sont poursuivis. De nombreuses régions du pays jusqu'alors relativement stables sont désormais touchées par la violence.

12. La crise humanitaire a continué de se détériorer au cours des derniers mois. Environ 7,5 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, ont déjà eu besoin d'une aide humanitaire en 2017, mais il a été difficile de la leur faire parvenir en raison des restrictions imposées à l'accès humanitaire. Plus de 3,9 millions de personnes, soit près d'un tiers de la population, ont été déplacées. La situation économique reste très difficile : un financement public limité est alloué au secteur de la sécurité, et il ne reste plus de ressources pour l'amélioration des services sociaux ou l'investissement dans le développement. Les moyens de subsistance ont été décimés : le bétail est volé ou malade; les cultures malades ont été détruites et toutes les plantations ont été retardées. La famine survenue en février dans certaines régions du pays a été quelque peu atténuée par une solide action humanitaire; toutefois, l'insécurité alimentaire a atteint des niveaux sans précédent dans l'ensemble du pays. Quelque 1,7 million de personnes sont au bord de la famine et l'on estime que 6 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire grave. La malnutrition constitue une situation d'urgence sanitaire publique majeure. On estime que 350 000 femmes enceintes souffrant de malnutrition présentent un risque élevé de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, notamment l'insuffisance pondérale à la naissance et un risque accru de mortalité infantile et maternelle.

13. En juillet, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a intensifié sa lutte contre le choléra. Depuis le début de l'épidémie en juin 2016, 17 785 cas ont été signalés, ce qui signifie que le Soudan du Sud connaît actuellement l'épidémie de choléra la plus longue et la plus meurtrière depuis son indépendance. L'accès aux services d'assainissement et à l'eau salubre a été compromis en raison des déplacements à répétition et des dégâts causés à l'infrastructure. Quelque 928 000

cas de paludisme ont été signalés depuis janvier 2017. Les décès causés par le paludisme représentent 77 % de l'ensemble des décès dus aux maladies enregistrés jusqu'à présent en 2017. Depuis le dernier rapport présenté en mai au Conseil économique et social, le début de la saison des pluies a entraîné la propagation du paludisme, et le nombre de cas devrait augmenter dans les mois à venir.

14. Malgré le caractère limité des progrès accomplis quant au processus de paix global, l'Accord de paix demeure le cadre fondamental pour la paix, et continue d'être reconnu par les parties au conflit et par la communauté internationale. Le Gouvernement provisoire d'union nationale s'est engagé à prendre de nouvelles mesures en vue de sa mise en œuvre et des efforts ont été déployés ces derniers mois. Le Gouvernement a récemment annoncé son intention de créer une stratégie de développement sur trois à cinq ans, conformément à l'Accord de paix. Il entend achever l'élaboration de sa stratégie dans les prochains mois, afin de fournir un cadre général de haut niveau pour stabiliser la situation macroéconomique et renforcer la gouvernance. La prochaine étape consistera à affiner la stratégie en mettant l'accent sur une planification plus détaillée et sur l'établissement des priorités; parmi celles-ci figureront le renforcement des services locaux et la promotion du développement économique. Une réorganisation et une revitalisation des groupes de travail techniques accompagneront et appuieront les travaux sur la stratégie de développement, avec la participation des acteurs gouvernementaux et internationaux concernés et le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies.

15. Le 22 mai, le Président a officiellement lancé le dialogue national annoncé en décembre 2016. Le Comité directeur et le secrétariat ont engagé le processus de dialogue national, notamment en élaborant une méthode et un plan de travail. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le système des Nations Unies s'est préparé à appuyer le dialogue en fournissant une assistance technique et en organisant des activités de plaidoyer, afin d'instaurer un environnement propice à un processus crédible et sans exclusive. Le système des Nations Unies favorisera également la participation de l'ensemble de la communauté internationale au processus de dialogue.

16. L'action humanitaire est organisée et financée dans le cadre du Plan d'aide humanitaire de 2017, tandis que l'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix, au relèvement et au développement est guidé par le cadre de coopération intérimaire de l'équipe de pays des Nations Unies. Le cadre de

coopération intérimaire a été mis en place en 2015 pour permettre à l'ONU d'appuyer le Soudan du Sud pendant la période de transition prévue par l'Accord de paix, mieux cibler les actions et en définir les responsabilités; les résultats de la première année de sa mise en œuvre ont été récemment évalués. Les travaux menés par le Gouvernement sur la nouvelle stratégie nationale de développement et les autres actions menées au titre de l'Accord de paix et du processus de revitalisation, y compris le dialogue national, signifie que l'équipe de pays des Nations Unies doit maintenant entamer les préparatifs du nouveau cadre de coopération stratégique, qui remplacera le cadre de coopération intérimaire après 2018. Le nouveau cadre sera le fondement stratégique de la période qui suivra l'Accord de paix et l'achèvement du dialogue national; à l'instar du cadre de coopération intérimaire, il devra être très souple, de manière à pouvoir être adapté à différents scénarios.

#### *Débat général*

17. **M<sup>me</sup> Atsumi** (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR]) dit que quelques semaines seulement après le sixième anniversaire de son indépendance, le Soudan du Sud reste enlisé dans le conflit et voit se multiplier les factions et les groupes armés sur son territoire. Parmi les crises des réfugiés observées dans le monde, celle qui frappe le Soudan du Sud connaît l'évolution la plus rapide : on compte près de 2 millions de déplacés dans le pays et 2 millions de personnes réfugiées dans les pays voisins. Les conséquences du conflit sont d'autant plus lourdes que la population souffre de la faim et que nombre de réfugiés avaient été précédemment déplacés de force. Ces populations qui ont tant souffert, qui ont été déçues, trahies, nous ne pouvons aujourd'hui les abandonner. Rappelons que malgré les difficultés internes auquel il doit faire face, le Soudan du Sud a généreusement accueilli quelque 272 000 réfugiés, venus pour la plupart du Soudan, mais aussi d'Éthiopie et de République démocratique du Congo.

18. En dépit des risques et des obstacles considérables qui se dressent devant eux, les acteurs humanitaires œuvrent actuellement de concert pour aider des millions de personnes au Soudan du Sud. Cet appui doit être maintenu. Il faut aider les personnes déplacées à se mettre en lien sûr, à s'installer et à se construire un avenir, même si la paix seule pourra leur assurer des perspectives durables. Le 22 mai, le Président du Soudan du Sud a lancé un dialogue national, il a de nouveau annoncé un cessez-le-feu unilatéral puis il s'est engagé à examiner la situation des prisonniers politiques. Le dialogue en question, qui

doit mettre l'accent sur la réconciliation, est une initiative bienvenue mais qui ne peut suffire à obtenir les progrès attendus. Toutes les parties prenantes doivent appeler d'une seule voix à la cessation immédiate des hostilités.

19. Alors que la situation au Soudan du Sud continue de se détériorer, les pays voisins supportent le poids de l'afflux de réfugiés. Les communautés d'accueil, malgré leurs propres difficultés sociales et économiques et leurs problèmes de développement, partagent généreusement les ressources, les terres, les services et les infrastructures dont elles disposent avec les nouveaux arrivants. Malheureusement, force est de constater que cette hospitalité ne trouve pas son pendant dans les contributions financières de la communauté internationale. Le plan régional d'aide aux réfugiés du Soudan du Sud n'est ainsi financé qu'à hauteur de 20 % et l'on observe des insuffisances préoccupantes dans des domaines essentiels tels que l'alimentation, le logement et l'éducation. Si les pays d'accueil continuent de porter haut des valeurs fondamentales et d'œuvrer pour la stabilité, la communauté internationale se doit d'intensifier ses efforts.

20. Les dirigeants du Soudan du Sud, les États Membres de la région et la communauté internationale dans son ensemble devraient agir de manière plus décisive et inclusive en faveur de la paix. Toutes les parties belligérantes opérant dans les régions sud-soudanaises où se trouvent des personnes réfugiées et déplacées doivent respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire et prendre des mesures propres à assurer la sécurité de ces populations. Toutes les parties doivent tenir compte des signes avant-coureurs pour empêcher que les violences ne dégénèrent en un véritable conflit interethnique. Il importe de réunir les conditions propres à assurer la circulation libre et sûre des personnes déplacées ainsi que du personnel humanitaire et de ses convois, pour faire en sorte que les réfugiés et déplacés puissent bénéficier de l'assistance dont ils ont tant besoin. Il faut raffermir leur courage et leur résilience et soutenir l'extraordinaire générosité des communautés d'accueil.

21. M<sup>me</sup> **Kovacs** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]) dit que l'on estime à quelque 6 millions le nombre de personnes vouées à connaître l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud en juin et juillet 2017, contre 5,5 millions en mai. Sur ces 6 millions de personnes, environ 1,7 million risquent de se trouver en situation d'urgence alimentaire, soit l'étape qui précède celle de la famine sur l'échelle du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

22. Parmi les questions les plus préoccupantes, on compte le nombre considérable de personnes déplacées; la perturbation profonde des activités agricoles qui pèse sur les moyens de subsistance des populations; la déstabilisation des marchés et de l'accès à l'aide humanitaire; la chute ininterrompue du cours de la monnaie locale; et le risque élevé que la seconde période de semis ne puisse se dérouler correctement, ce qui causerait probablement une pénurie céréalière record dans le pays en 2018.

23. Depuis le début de l'année 2017, la FAO a fourni des semences céréalières et légumières et du matériel de pêche à plus de 3,6 millions de personnes. L'objectif est d'apporter une aide d'urgence à la subsistance à 1,8 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2018. La FAO prévoit de distribuer des kits d'urgence à 510 000 personnes dans les zones relevant des phases 4 et 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Les opérations de pré-positionnement des intrants destinés à la seconde période de semis dans la région de l'Équatoria sont en cours; les intrants seront prêts à être distribués avant le mois d'août. Plus de 3,1 millions d'animaux ont été vaccinés ou soignés dans le cadre du programme de santé animale de la FAO, qui prévoit d'en traiter en tout quelque 5 millions en 2017.

24. Cela étant, de grosses difficultés subsistent. Ainsi, la sécurité et la sûreté du personnel restent un sujet d'inquiétudes dans nombre de régions, ce qui nuit aux opérations de distribution et suppose parfois d'avoir recours au transport aérien. Les combats qui se déroulent dans certaines des principales régions agricoles du pays menacent la récolte de 2017. Enfin, la FAO a besoin de plus de fonds pour poursuivre la distribution de kits d'urgence et engager les préparatifs et les opérations de pré-positionnement pour la saison sèche.

25. L'intervenante souligne que, dans l'exercice de ses activités, la FAO attache une importance égale à l'analyse de la situation du point de vue de la sécurité alimentaire, à l'apport d'une réponse humanitaire qui sauve des vies mais donne aussi les moyens de survivre, et à l'organisation de programmes de renforcement de la résilience conçus pour tenir compte des priorités en matière d'aide humanitaire et de développement. L'investissement dans les moyens de subsistance et la résilience des producteurs agricoles est indispensable à la création de sociétés pacifiques et stables, et représente un aspect essentiel des interventions d'urgence.

26. **M. Mollahi-Watson** (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des

femmes [ONU-Femmes]) indique que la crise au Soudan du Sud n'a pas les mêmes conséquences pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons. Du fait de la structure patriarcale de la société, les filles sont mariées de plus en plus tôt, notamment pour les soustraire à la violence sexuelle ou à la pauvreté. Les femmes sont plus exposées aux violences et courent davantage le risque d'être déplacées. Par ailleurs, elles doivent assumer, dans la sécurité alimentaire de leur foyer, des responsabilités d'autant plus lourdes qu'elles ont souvent des bouches supplémentaires à nourrir, notamment des orphelins ou des personnes âgées de leur famille. Ces femmes ont cruellement besoin de services humanitaires tenant précisément compte de la problématique hommes-femmes.

27. Il faut faire davantage pour qu'au Soudan du Sud les femmes soient considérées comme des agents du changement et disposent des moyens de participer aux efforts humanitaires plutôt que de rester cantonnées à un statut de victimes ou de bénéficiaires passives. À cet égard, l'intervenant salue les initiatives consistant à offrir aux femmes, dans les camps de déplacés, des formations à l'encadrement et à la mobilisation. ONU-Femmes continuera d'œuvrer pour que les Soudanaises puissent participer pleinement à la prise de décision en matière humanitaire et dans tous les autres domaines.

28. ONU-Femmes poursuivra son action en faveur d'un appui humanitaire plus ciblé tenant davantage compte de la problématique hommes-femmes, ce qui passera notamment par la création d'un véritable secteur humanitaire consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; la fourniture d'un appui à l'intégration d'une démarche antisexiste, notamment par le renforcement des capacités des organismes mandatés pour offrir une assistance directe aux déplacés et aux réfugiés; la conduite d'évaluations régulières du profil socioéconomique des femmes déplacées en vue de cerner les vulnérabilités sous-jacentes et les besoins nouveaux; la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation en matière d'égalité des sexes par l'intermédiaire duquel les femmes pourront évaluer les services mis à leur disposition; la prestation, aux femmes et aux filles déplacées, d'une formation professionnelle dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, d'une formation à l'entrepreneuriat et à la création de revenu, aux fonctions de direction, à la constitution de réseaux et à la consolidation de la paix; et la mobilisation des hommes jeunes contre les pratiques masculines nocives et les violences sexuelles faites aux femmes.

29. **M<sup>me</sup> Khan** (Organisation mondiale de la Santé [OMS]) déclare que la santé est une composante transversale de l'action humanitaire et des efforts déployés en faveur de la paix et du développement. Il est essentiel de mettre en place une couverture sanitaire universelle et d'établir des systèmes de prestations sanitaires résilients. Au Soudan du Sud, l'OMS cherche à fournir des services de santé de base tout en veillant à ce que les systèmes sanitaires soient solides et puissent faire face à d'éventuelles épidémies de choléra ou d'autres pathologies.

30. La coopération entre les partenaires et les différents secteurs est absolument essentielle; l'approche systématique et intégrée de lutte contre le choléra au Soudan du Sud comprend la prise en charge, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, la promotion de la santé, la communication relative aux risques et la mobilisation de la population, la veille sanitaire, le traitement des patients et l'utilisation, en complément, de vaccins oraux contre la maladie. L'équipe spéciale sud-soudanaise sur le choléra, coprésidée par l'OMS, a réussi à limiter la transmission du choléra dans nombre des régions les plus gravement touchées. L'OMS collabore avec le Ministère de la santé et d'autres partenaires pour renforcer la lutte contre la maladie dans le cadre d'une campagne de vaccination devant avoir lieu du 28 juillet au 3 août.

31. Alors que six millions de personnes dans le pays risquent de mourir de faim, l'OMS et ses partenaires œuvrent partout sur le territoire et notamment là où les populations sont touchées par la famine, l'insécurité alimentaire et les épidémies. L' inanition et la malnutrition sont des facteurs aggravants de la transmission du choléra. Par ailleurs, en période de sécheresse, la population consomme de l'eau contaminée et s'expose ainsi à des épidémies récurrentes de maladies d'origine hydrique, dont le choléra fait partie. Il importe d'investir dans les systèmes de santé et les autres infrastructures de services sociaux pour faire advenir concrètement la paix et le développement.

*Projet de décision E/2017/L.36 : pays africains sortant d'un conflit*

32. Le Président dit que le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

33. *Le projet de décision est adopté.*

**d) Programme à long terme d'aide à Haïti (suite)**  
(E/2017/77 et E/2017/L.28)

34. **M. Blanchard** (Observateur pour le Canada), Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, présente le projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » publié sous la cote E/2017/L.28, projet dans lequel le Conseil accueille avec satisfaction le rapport annuel et les recommandations du Groupe consultatif (E/2017/77) et décide de proroger d'un an le mandat de ce dernier. L'intervenant indique que les Bahamas, le Bénin, la Colombie, El Salvador et le Mexique se sont également portés coauteurs du projet de résolution.

35. En présentant le rapport du Groupe consultatif, M. Blanchard dit que lors de ses visites à Washington et en Haïti, le Groupe a été témoin des efforts importants entrepris par les Haïtiens afin d'assurer le développement et la prospérité future de leur pays. La conclusion des récentes élections et la mise en place d'un nouveau Gouvernement représentent une étape importante et une réelle occasion pour Haïti de faire enfin des progrès durables dans son processus de développement. Le nouveau Gouvernement et, plus largement, la communauté internationale, doivent saisir cette « fenêtre d'opportunité », au demeurant fragile, pour faire en sorte que le pays entreprenne une véritable transition d'une dynamique d'assistance humanitaire à une dynamique de développement durable. Haïti continue de faire face à une multitude de défis qui pèsent sur son développement socioéconomique et doit agir rapidement et efficacement pour les relever, avec l'appui continu de l'ONU et de la communauté internationale.

36. Dans ses recommandations, le Groupe encourage le Gouvernement à se faire le moteur du développement national et à mener à bien des réformes urgentes dans des secteurs clefs tels que l'administration publique et la justice. Il recommande à la communauté internationale d'assurer un financement plus stable et plus prévisible en Haïti et de veiller à ce que ses efforts soient coordonnés et correspondent aux priorités du Gouvernement haïtien. Il encourage enfin l'Organisation des Nations Unies à améliorer sa coordination. La présence de l'ONU sur le terrain devrait être revue afin de déterminer la meilleure composition possible de l'équipe de pays en fonction des besoins, alors que l'accent est mis sur le développement à long terme. Le passage d'opérations axées sur l'humanitaire et la sécurité à des activités centrées sur le développement pourrait entraîner une évolution de la présence des entités des Nations Unies sur le terrain et des modifications dans les ressources humaines de chacune d'entre elles.

37. Au cours de l'année écoulée, le Groupe s'est concentré sur la question du développement

économique durable. Il faut en faire plus pour tirer parti de l'immense potentiel économique d'Haïti de sorte que le pays puisse atteindre les objectifs de développement durable. De plus, la transition de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) doit se faire de manière responsable et inclusive; l'ONU doit se battre contre l'impression qu'avec le départ de la MINUSTAH, ce serait l'ONU au complet qui quitterait le pays. Enfin, la réponse apportée par l'ONU à l'épidémie de choléra a été le sujet de nombreuses discussions. L'épidémie, qui fait obstacle à la prospérité future d'Haïti, est également associée par certains à la présence de l'ONU sur le terrain. Il est donc essentiel de mettre en œuvre correctement la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra formulée par le Secrétaire général et de pouvoir compter sur l'appui des États Membres à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti.

38. Il importe de saisir cette formidable occasion de faire du développement durable en Haïti une réalité sur le long terme; la communauté internationale n'a pas un instant à perdre et doit aider le Gouvernement et la population à tirer parti de ce moment clef de l'histoire du pays.

39. **M. Vincent** (Coordonnateur résident, administrateur et représentant de l'UNICEF en Haïti), s'exprimant par liaison vidéo depuis Port-au-Prince pour mettre le Conseil économique et social au fait de la situation en Haïti, déclare que les inégalités sociales restent élevées dans le pays, surtout entre les zones rurales et urbaines. Haïti se classe au 138<sup>e</sup> rang des 155 pays visés par l'indice mondial d'inégalités entre les sexes, et il existe d'importantes disparités entre les sexes dans le pays en ce qui concerne le contrôle des ressources et l'égalité de manière générale; le niveau de violence contre les femmes et les filles est aussi un sujet de préoccupation.

40. Pourtant, on note d'importants signes de progrès. Le 1<sup>er</sup> mai, le Président a inauguré l'emblématique programme de développement intitulé « Caravane du changement », pierre angulaire de la stratégie mise en place par le Gouvernement pour promouvoir la revitalisation des secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des transports, accroître la production nationale et améliorer les conditions de vie. La portée de ce programme a été élargie pour intégrer des projets menés dans le secteur social, y compris dans les domaines de la réadaptation, de l'éducation et des soins de santé, ainsi que des projets relatifs à l'eau et à l'assainissement.

41. Un autre fait positif a été la présentation, le 30 juin, d'un projet de budget pour l'exercice 2017-2018 à la Chambre des députés pour examen et vote. Ce nouveau budget est en augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. On espérait, à ce titre, que davantage de fonds seraient alloués aux travaux publics, à l'agriculture, à l'éducation, à la santé publique et à la défense. Signe encourageant, la coopération entre les pouvoirs exécutif et législatif du nouveau Gouvernement a abouti, jusqu'à présent, à l'adoption du premier ensemble de dispositions législatives depuis 10 ans. Néanmoins, le pays se trouve à un moment crucial de son histoire, et il est temps que le Gouvernement passe des paroles aux actes et procède à des réformes. Les propositions de réforme du système des soins de santé et du secteur pétrolier constituent une avancée prometteuse vers l'ajustement des priorités budgétaires.

42. La situation humanitaire reste critique et complexe. Les populations vivant dans les zones touchées par l'ouragan Matthew, qui a balayé le pays en octobre 2016, restent vulnérables. Des Dominicains continuent de traverser la frontière; depuis le mois de juin, on a enregistré environ 126 000 familles dominicaines dans le pays. Le nombre de cas suspects de choléra a fortement diminué, mais si l'on veut continuer sur cette voie, il est essentiel de mobiliser des fonds pour appuyer les efforts entrepris afin d'éliminer cette maladie. Un récent Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a révélé qu'environ 2,3 millions de personnes demeuraient en situation d'insécurité alimentaire, dont 660 000 étaient en situation critique. On a recensé 46 000 personnes déplacées, regroupées dans 31 sites désignés à cet effet. La saison des ouragans a commencé, et un nombre anormalement élevé de tempêtes est prévu. Le Président a pris des mesures préventives pour faire en sorte que les secteurs publics et privés se tiennent prêts à réagir en cas d'ouragans.

43. Le 16 juin, le Comité de l'efficacité de l'aide, qui fait office de forum de discussion, s'est réuni pour la première fois en trois ans. Autre évolution positive, les principaux organes sectoriels du pays ont entamé leurs sessions, notamment l'organe du secteur des soins de santé. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement signé le 30 juin couvrira la période 2017-2021. Il se fonde sur les objectifs de développement durable et est aligné sur le plan national de développement.

44. En conclusion, le pays a réalisé des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut avant tout garantir l'adoption des principales lois nationales et la transition sans heurt de la MINUSTAH à la

MINUJUSTH, renforcer les mécanismes de coordination aux niveaux départemental et national, et améliorer et favoriser la responsabilisation et la gestion axée sur les résultats dans les processus de planification du Gouvernement. Enfin, des investissements continus dans le secteur social sont nécessaires.

45. **M. Saint-Hilaire** (observateur pour Haïti) tient à souligner les interrelations existant en Haïti entre la stabilité politique et institutionnelle, l'amélioration des conditions de vie et le développement durable. Si l'on veut faire des progrès sur tous ces fronts, il faut agir de manière holistique et non cloisonnée, d'où la nécessité d'une plus grande cohérence dans l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies. La nouvelle administration haïtienne entend répondre de toute urgence aux problèmes sociaux et économiques relevés dans le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, mais ses ressources financières sont très limitées. D'importantes réformes sont envisagées ou en cours dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des services sociaux. Le Gouvernement espère que tous les partenaires de développement prendront toute leur part dans ces efforts.

46. En ce qui concerne la section II.B. du rapport sur le thème « Vers un avenir plus sûr et plus durable », le Gouvernement entend collaborer avec l'ONU pour réformer l'administration publique, renforcer la capacité productive, moderniser le secteur énergétique, construire des infrastructures essentielles, moderniser les transports et les services d'adduction d'eau et d'assainissement, et protéger l'environnement. Il convient de noter que l'amélioration de l'accès à l'eau d'irrigation prévue dans le programme Caravane du changement mis en place en mai devrait favoriser une augmentation de la production nationale.

47. En ce qui concerne la forte dépendance de son pays à l'égard des envois de fonds (par. 40 du rapport), l'intervenant évoque la session thématique informelle sur les « contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis », qui s'est tenue la veille dans le cadre du processus préparatoire du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui devrait être adopté lors d'une conférence intergouvernementale en 2018. Les droits des Haïtiens résidant à l'étranger doivent être respectés dans leur pays d'accueil; en effet, le Gouvernement attache la plus grande importance au respect de ces droits, et cela constitue d'ailleurs l'une des priorités de sa politique extérieure. Les envois de fonds représentant une source de financement fiable et



inconditionnelle pour Haïti, le Gouvernement haïtien compte sur le plaidoyer du Groupe consultatif ad hoc et d'autres partenaires pour que toute décision relative au statut des migrants dans les pays d'accueil soit prise de manière cohérente sans compromettre cette source de financement, conformément aux efforts engagés par l'ONU depuis 2015 en matière de migrations internationales.

48. Le Gouvernement haïtien attache une grande importance à la cohérence et à la coordination entre les partenaires de développement, dont il est fait mention à la section III du rapport précité. En ce qui concerne les conclusions et recommandations qui y sont formulées, le Gouvernement haïtien n'envisage pas, pour le moment, de solliciter l'appui de la Commission de consolidation de la paix, mais si cela devait se faire à l'avenir, tous les partenaires concernés seraient consultés au préalable. Enfin, le Gouvernement haïtien demande qu'une conférence d'une journée sur le développement d'Haïti à long terme soit organisée en septembre 2018, avec la participation de la communauté internationale. Cette conférence aurait pour objet d'examiner avec soin l'évolution de la situation du pays et de formuler des propositions concrètes concernant le programme d'aide à long terme et le développement durable en Haïti.

*Projet de résolution E/2017/L.28 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti*

49. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil), prenant la parole au sujet de l'incidence sur le budget-programme conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, dit que si le projet de résolution est adopté, on estime que l'appui dont aura besoin le Groupe consultatif ad hoc aura pour objet de financer les dépenses de voyages, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des membres du Groupe et de deux membres du personnel du Département des affaires économiques et sociales qui se déplaceront en 2018 pour rencontrer des représentants d'institutions financières internationales et de l'Organisation des États américains, et pour effectuer une mission en Haïti cette même année.

50. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions consultatives en Haïti et à Washington prévues en 2018 est estimé à 39 000 dollars; aucune ressource n'est prévue à ce titre dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Toutefois, on s'attend que ces dépenses seront couvertes au moyen des ressources approuvées au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

51. S'agissant du paragraphe 14 du projet de résolution, dans lequel il est demandé au Secrétaire général de continuer à soutenir les activités du Groupe comme il convient, dans la limite des ressources existantes, l'attention du Conseil est également appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B et des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale (la plus récente étant la 70/247), dans lesquelles l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires, et a réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

52. M. Gustafik déclare que le Rwanda et la Trinité-et-Tobago se portent coauteurs du projet de résolution.

53. *Le projet de résolution E/2017/L.28 est adopté.*

**a) Rapports des organes de coordination (suite)**  
(A/72/16 et E/2017/55)

54. **La Présidente** propose que le Conseil prenne note du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016, publié sous la cote E/2017/55, et du rapport de la cinquante-septième session du Comité du programme et de la coordination, publié sous la cote A/72/16.

55. *Il en est ainsi décidé.*

**a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/6)**

56. **La Présidente** annonce que cinq programmes ont été présentés au Comité du programme et de la coordination : affaires politiques; commerce et développement; établissements humains; services de gestion et d'appui; sûreté et sécurité. Deux de ces programmes ont été modifiés suite aux importantes modifications apportées, notamment aux chapitres 12 (commerce et développement) et 15 (établissements humains) du document A/72/6. Elle invite le Conseil à prendre note des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, tels qu'ils figurent dans le document précité.

57. *Il en est ainsi décidé.*

**b) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2017/78, E/2017/L.20 et E/2017/L.30)**

*Projet de résolution E/2017/L.30 : Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes*

58. **La Présidente** dit que, dans une lettre datée du 27 juin 2017 adressée au Président du Conseil économique et social par le Président du Comité des conférences, distribué sous la cote E/2017/78, le Comité a recommandé au Conseil d'adopter le calendrier provisoire des conférences et des réunions pour 2018 et 2019, publié sous la cote E/2017/L.20. À l'issue de consultations avec le Bureau, le Président du Conseil a déposé un projet de résolution intitulé « Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », publié sous la cote E/2017/L.30.

59. **M<sup>me</sup> Raadik** (Estonie), prenant la parole pour expliquer la position de l'Union européenne et de ses États membres, dit qu'aucun élément du projet de résolution sur le calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ne doit être interprété comme préjugant les prochaines discussions et les décisions qui seront prises au sujet des travaux du Conseil économique et social lors de l'examen de la mise en œuvre de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, qui aura lieu durant la soixante-douzième session de cette dernière. Les négociations menées dans le cadre de l'Assemblée permettront d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant, aux arrangements prévus actuellement.

60. Initialement, il était prévu dans le calendrier provisoire des conférences pour 2018-2019, publié sous la cote E/2017/L.20, que le Forum pour la coopération en matière de développement se tiendrait en mai 2018, bien avant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'Union européenne et ses États membres ont salué cette décision, estimant que le Forum pour la coopération en matière de développement devrait avoir lieu avant le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et que, si ce n'était pas possible d'un point de vue logistique, il devrait pour le moins précéder le Forum politique de haut niveau. Les débats organisés dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement contribuent grandement au Forum politique de haut niveau, comme souligné au paragraphe 17 de la résolution 70/299 de l'Assemblée générale. L'Union européenne et ses États membres ont donc été stupéfaits de recevoir un deuxième document dans lequel les dates provisoires des réunions indiquaient que le Forum pour la coopération en matière de développement se tiendrait les 16 et 17 juillet 2018, entre les débats de haut niveau

et les réunions d'experts du Forum politique de haut niveau. Cette proposition n'étant pas acceptable, Mme Raadik demande des éclaircissements à ce sujet.

61. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

62. *Le projet de résolution E/2017/L.30 est adopté.*

**Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)**  
(A/72/114-E/2017/75)

63. **La Présidente** dit qu'à sa 42<sup>e</sup> séance, le Conseil a examiné le rapport de la session de 2017 du Forum sur le suivi du financement du développement et décidé de communiquer les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental par le Forum au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2017.

64. Elle suggère au Conseil de prendre note du résumé établi par le Président du Conseil économique et social concernant le Forum sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, publié sous la cote A/72/114-E/2017/75.

65. *Il en est ainsi décidé.*

**b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (suite)** (A/72/75-E/2017/56; A/72/63-E/2017/11; E/2017/L.25 et E/2017/L.32)

*Projet de résolution E/2017/L.25 et E/2017/L.32 : Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020*

66. **La Présidente** appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution E/2017/L.32, qu'elle a présenté à l'issue de consultations informelles sur le projet de résolution E/2017/L.25. Le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

67. **M. Altinörs** (Turquie), facilitateur, salue le consensus qui s'est dégagé sur le projet de résolution.

68. *Le projet de résolution E/2017/L.32 est adopté.*

69. **M. Kimmel** (États-Unis d'Amérique) se dissocie de la référence à un transfert de technologie faite au paragraphe 4 du projet de résolution. Pour les États-Unis, cette expression n'a pas sa place dans les futures négociations. Les États-Unis continueront de s'opposer à l'utilisation d'un langage qu'ils estiment porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

70. *Le projet de résolution E/2017/L.25 est retiré.*

71. **La Présidente** propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies, publié sous la cote A/72/75-E/2017/56, et de la note du Secrétaire général sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, publiée sous la cote A/72/63-E/2017/11.

72. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

**a) Développement durable (suite) (E/2017/L.31)**

*Projet de résolution E/2017/L.31 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session*

73. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

74. **M. Muchka** (Tchéquie), facilitateur, félicite les membres du Conseil pour leurs contributions constructives et leur attitude conciliante, qui ont permis un rapprochement de leurs positions.

75. *Le projet de résolution E/2017/L.31 est adopté.*

*La séance est levée à 11 h 40.*